

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**Ministère du Développement Industriel et des Petites
et Moyennes Industries**

**PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DU NORD
(AGROPOLE NORD)**

Cellule d'Exécution du Projet Agropoles compétitives et intégrées



Projet des Agropoles du Sénégal

Agropole Nord

AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

Objet : Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation du Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) abrégé des personnes affectées par les travaux de construction du Module régional (parc agro-industriel/PAI) de Matam dans la Commune de Ogo

N°CEPA C-95

Financement BAD : P-SN-AAG-003 2000 200 004 665 PZTA SUD

Date : 30 mars 2023

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu des financements du Groupe de la Banque africaine de Développement (BAD) pour financer la réalisation des infrastructures prévues dans le Projet de Zone de transformation agro-Industrielle du Centre (PZTA-Centre ou Agropole Centre) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du contrat de prestations relatif à la sélection d'un consultant individuel pour la réalisation du PAR des travaux de construction du module régional de Matam dans le cadre de l'Agropole Nord.
2. La mission consiste à réaliser un Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) abrégé conforme aux exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD et de la Législation nationale en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.
3. La mission sera conduite à partir pour une durée effective de travail de 30 jours calendaires.
4. La Cellule d'Exécution du Projet (CEP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (domaines d'intervention et années d'expériences, qualifications dans le domaine et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes, les

références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.). La Cellule d'Exécution du Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature de contrat

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », Edition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. **Les qualifications et expériences minimales requises sont indiquées ci-dessous :**
Le consultant doit être spécialisé dans les Evaluations Environnementales et Sociales, de niveau BAC+5 en Sciences Sociales, Sciences Humaines, ou Sciences de l'Environnement, capitalisant une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'élaboration de Plans d'Actions de Réinstallation (PAR). Le consultant doit réaliser au moins dix (10) PAR. Il doit avoir de préférence une expérience dans la zone d'étude (Nord du pays) en rapport avec la mission et disposer d'une expérience dans l'élaboration de PAR dans les projets financés par la BAD.
7. Les consultant(e)s seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après

Critères	Score Max
Critère 1 : Formation	Eligibilité
BAC + 5 en Sciences Sociales, Sciences Humaines ou Sciences de l'Environnement	Diplôme requis fournis = éligible Diplôme requis non fournis : Non éligible
Critère 2 : Nombre d'années d'expérience générale dans les PAR	40
Moins de 10 ans = 0 point 10 ans d'expérience = 20 points Un bonus de (02) points par année d'expérience supplémentaire jusqu'à concurrence de 20 points	40
Critère 3 : Nombre de PAR réalisés	40
Moins de 10 PAR = 0 point 10 PAR = 20 points Un bonus d'un (01) point par PAR supplémentaire réalisé jusqu'à concurrence de 20 points	40
Critère 4 : Expérience des PAR dans les projets financés par la BAD	10
02 points par PAR dans les Projets de la BAD jusqu'à concurrence de 10 points	10
Critère 5 : Expérience des PAR dans la zone d'étude (Nord du Sénégal)	10
02 points par PAR dans la zone de d'étude jusqu'à concurrence de 10 points	10
TOTAL	100

Le candidat classé premier sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre d'années d'expérience évalué pour le critère 2 sera sélectionné.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires notamment les Termes de Références (TDR) à l'adresse mentionnée ci-après : elmalick.cisse@agropole.sn
9. Les expressions d'intérêt seront soumises uniquement en langue française et doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **17 avril 2023 à 10 heures précises** (Heure locale), *ou transmis par voie électronique à l'adresse* ci-après : bayeracine1@hotmail.fr, avec copie (cc) à : agropole@agropole.sn; elmalick.cisse@agropole.sn, au plus tard le 17 avril 2023 à 10 heures précises (heure locale).

Le Coordonnateur national